

Ethique
conomi que
que
cs
cs

ETHICS, ECONOMICS & COMMON GOODS, vol. 14, No. 2, julio-diciembre 2017, es una publicación semestral editada por la Universidad Popular Autónoma del Estado de Puebla A.C., calle 21 Sur 1103, Col. Santiago, C.P. 72410, Puebla, Puebla. Tel. (222) 2299400, <https://ethics-and-economics.com/>, callspapers@ethics-and-economics.com. Editor responsable: Jérôme Ballet. Reserva de Derechos al Uso Exclusivo No. 04-2022-071213543400-102, ISSN en trámite, ambos otorgados por el Instituto Nacional del Derecho de Autor. Fecha de última modificación, 30 de diciembre de 2017.

INDEX

ARTICLES

Introduction: Scripture's Antithetical-Primary Population Matthias Nebel	2
Agency, socially contemplated Antonio D'Agata	4
Assesing how large is the market for prostitution in the European Union Philippe Adair	17
El enfoque de capacidades y el programa de combate a la pobreza Prospera de México Pablo Mejia, Leobardo De Jesús & María-Teresa Herrera-Nebel	38
Le discours moral corporatif comme récit portant sur l'éthique organisationnelle. Une approche inspirée par la philosophie de Paul Ricoeur Michel Dion	57
Midiendo la meta-capabilidad de agencia: base teórica para la creación de un indicador de responsabilidad Matthias Nebel & María Teresa Herrera-Nebel	83
Medición de la meta capacidad de agencia en el ámbito laboral Matthias Nebel & María Teresa Herrera-Nebel	105



Introduction

BY/PAR | **MATHIAS NEBEL**

Profesor investigador, Departamento de ciencias económicas
Universidad Popular Autónoma del Estado de Puebla (México).

Les quatre articles qui forment ce dossier reprennent les résultats d'une recherche menée depuis 2013 au Mexique. Sur la sollicitation de l'Institut de Statistique Mexicain (INEGI), une équipe de chercheurs de diverses Universités mexicaines et suisses a mis sur pied puis appliqué une méthode pour tâcher de mesurer la méta-capabilité d'agence dans le contexte des relations de travail (entreprises/organisations). L'enquête fut appliquée à l'ensemble de la République mexicaine par l'INEGI en 2014 (3200 questionnaires ; 32 états) puis en 2015 et 2016, les résultats statistiques furent analysés et sont aujourd'hui publiés en partie dans les articles de ce dossier.

A ses débuts l'Index de Développement Humain incluait comme l'une de ses dimensions fondamentale la liberté. Et les deux premières versions de l'IDH ont en effet proposé un indicateur de liberté. Ce fut un échec. Les résultats furent contestés tant sur le fond que sur la forme. On a reproché à cet indicateur son caractère libéral, excessivement centré sur la garantie de libertés civiles, économiques et politiques (droits) et contesté la construction de l'indicateur. Face à la levée de bouclier, le PNUD fit marche arrière et renonça à inclure la liberté comme une des dimensions entrant dans le calcul de l'IDH. Mais cela n'a jamais signifié que la pertinence de la liberté pour le développement humain n'était plus reconnue. Au contraire, comme le rappelle le magnifique titre de l'ouvrage d'Amartya Sen – *development as freedom* – la liberté peut être comprise tout à la fois comme l'objectif du développement et sa mesure. Mais de quelle liberté parle-t-on ici ?

Amartya Sen a distingué – sans jamais les séparer – entre liberté d'agence et liberté de bien-être. Cette dernière étant simplement l'expression d'un domaine spécifique de la liberté marqué par l'intention, le choix et la réalisation du bien-être d'une personne. Comme telle, la liberté de bien-être n'est qu'une des facettes de la liberté d'agence, dont les motifs peuvent être bien plus larges et même parfois contraires à l'intention du bien-être. Au moment de reconnaître cependant une finalité au développement, c'est principalement – jamais exclusivement pour Sen – sur cette liberté de bien-être que va se focaliser les efforts de

Éthique et économique/Ethics and Economics, 14 (2), 2017
<http://ethique-economique.net/>

mesure. Et l'approche des capacités a multiplié la mesure des différentes dimensions du bien-être dont l'IDH est l'une des expressions. Il n'en reste pas moins que toutes ces dimensions – sous leurs formes agrégées devraient théoriquement nous renseigner sur la qualité de la liberté d'agence, dans son intention principale mais pas exclusive de bien-être. Il est cependant questionnable, même au niveau de l'IDH, si une simple agrégation peut rendre la spécificité de ce que Sen entend par liberté d'agence et liberté de bien-être. Cette question théorique a motivé la réflexion fondamentale qui a structuré la recherche menée depuis 2013 au Mexique.

Nous avons assumé que la liberté d'agence ne pouvait pas être considérée comme donnée de manière homogène dans une population et plus encore dans le contexte des relations de travail. Ces variations dans la liberté d'agence pouvaient être expliquées si on la considérait elle-même comme une capacité fondamentale qui conditionnerait l'exercice de toutes les autres capacités : la capacité à estimer et choisir sa propre liberté (estimer la liberté/vouloir être libre/agir avec liberté). Ses variations pouvaient donc être liées à une pluralité de facteurs : (a) la manière dont les individus estiment et choisissent d'être libre (positive freedom); (b) La manière dont l'environnement fixe et conditionne les opportunités d'apprécier et exercer leur liberté (negative freedom) ; (c) La manière dont les individus, à l'intérieur de ce contexte, adaptent leur attentes (adaptive preferences). Nous avons choisi l'environnement de travail pour appliquer cette approche car il représente un espace social structuré, bien défini et identifiable de manière statistique. Par ailleurs, le travail occupe une partie très large de l'activité quotidienne et par conséquent est un lieu important d'actualisation de la liberté d'agence. Finalement, nous avons théoriquement proposé d'enrichir la notion de liberté d'agence par celle de responsabilité et de mesurer la première sous la forme de trois formes de responsabilités : (a) responsabilité ex-post ; (b) responsabilité ex-ante ; (c) responsabilité ex-aliud. La liberté en effet – en tant qu'elle est agence ; c'est-à-dire une action – ne se caractérise pas par des droits mais par une responsabilité. Un droit dit un standard minimum garanti ; une responsabilité dit l'exercice d'une liberté. On se concentrant sur l'exercice réel de la liberté, nous pouvons être au plus près de ce que Sen entend par liberté d'agence tout en révélant alors également que la liberté d'agence est elle-même une capacité spécifique, unique, celle d'apprécier et de choisir sa propre liberté.

Le premier article expose la réflexion théorique menée sur ce sujet. Le second publie et analyse les données statistiques obtenues dans le cadre du questionnaire appliqué par INEGI à la République mexicaine. Le troisième propose une modélisation de cette approche alors que le dernier étudie la pertinence de ces résultats à l'aune des politiques publiques des derniers gouvernements mexicains.